



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline - Travail

# **PRÉSENTATION**

DE LA CHAMBRE NATIONALE DE METIERS  
DE COTE D'IVOIRE (CNMCI)

*Un Partenaire incontournable au service  
du développement économique et social de la Côte d'Ivoire*

## TABLE DES MATIERES

Désignation	Pages
❖ <b><u>Qu'est-ce que la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire ?</u></b>	3 à 4
- Définition .....	3
- Missions .....	3
- Attribution .....	4
❖ <b><u>Quelle place le secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers occupe-t-il dans l'économie nationale ?</u></b>	4 à 5
- Définition du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers . . .	4
- La place du secteur de l'artisanat dans l'économie .....	5
❖ <b><u>Quelle contribution de la Chambre Nationale de Métiers à la Promotion du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers ?</u></b>	5 à 10
- Au plan organisationnel .....	5-8
* organigramme des organes de la CNMCI .....	
* organigramme des organes et structures de base de la CRM ..	
- Au plan de la formation .....	9
- Au plan économique .....	9-10
- Au plan du Répertoire des Métiers (données statistiques) .....	10
❖ <b><u>Ressources financières de la CNMCI</u></b> .....	10-11
❖ <b><u>Partenaires de la CNMCI</u></b> .....	12-13
❖ <b><u>Nomenclature de Métiers selon le code de l'UEMOA</u></b> .....	14-17

## ❖ QU'EST-CE QUE LA CHAMBRE NATIONALE DE METIERS DE COTE D'IVOIRE (CNMCI) ?

- Définition

La CNMCI est une institution consulaire créée par le décret N° 93-01 du 7 janvier 1993

Elle représente les intérêts des opérateurs économiques du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers auprès des Pouvoirs Publics

C'est un établissement public jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière

La CNMCI a son siège social à Abidjan. Elle est représentée au niveau régional par une Chambre Régionale de Métiers située au Chef-lieu de chaque région. Son action s'étend sur tout le territoire national.

La CNMCI est placée sous la tutelle technique du ministère en charge de l'artisanat et sous la tutelle financière du ministère chargé de l'économie et des finances.

- Missions

La CNMCI a pour mission de contribuer à la promotion et au développement du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers dans le cadre du développement économique et social de notre pays.

A ce titre, elle a pour missions :

- de contribuer à l'organisation, l'encadrement et la modernisation du secteur des métiers à travers :
  - La mise en place de groupements professionnels et interprofessionnels, de coopératives et centrales d'achats ;
  - L'amélioration de la gestion des entreprises artisanales ;
  - L'amélioration de la qualité des produits, des services, des techniques de commercialisation et d'exposition ;
  - La création d'équipements, d'infrastructures ou d'établissements collectifs dont elle assure la gestion.
- de favoriser la promotion professionnelle des chefs d'entreprise et des salariés du secteur des métiers ;
- de donner à l'Administration les avis et renseignements intéressant la vie économique nationale et plus particulièrement le secteur artisanal ;

- de contribuer à tous les niveaux, avec l'assistance des structures de formation technique et professionnelle, à la formation des artisans pour une meilleure adéquation de l'emploi aux besoins de l'économie ;
- d'aider à la promotion et au développement des entreprises artisanales en apportant à leurs promoteurs toutes les formes d'assistance utile ;
- de réaliser le suivi statistique des activités de ses membres
- de participer à la promotion de manifestations promotionnelles telles que les foires et expositions, ou initier des actions d'intérêt collectif ;

- **Attributions**

L'avis de la CNMCI est obligatoire sur les questions relatives :

- aux règlements et usages commerciaux et artisanaux ;
- au régime du travail applicable à l'artisanat ;
- à l'organisation de la formation professionnelle artisanale

La CNMCI peut de sa propre initiative émettre des vœux sur toutes les questions d'ordre économique de son ressort qu'elle soumet au Gouvernement (par le biais des ministres de tutelle)

La CNMCI peut se concerter avec les autres chambres consulaires sur des questions d'intérêt commun en vue de faire des propositions et recommandations au Gouvernement.

La CNMCI peut créer en son sein après accord des pouvoirs publics, des chambres arbitrales et en assurer le fonctionnement.

❖ **QUELLE PLACE LE SECTEUR DE L'ARTISANAT ET DES ENTREPRISES DE METIERS OCCUPE-T-IL DANS L'ECONOMIE NATIONALE ?**

- **Définition du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers**

- Il s'agit d'une activité économique de production, de transformation, de réparation et de prestation de services, exercée à titre principal, sous une forme sédentaire, foraine ou ambulante.
- 8 branches d'activités caractérisent ce secteur dans notre pays : agroalimentaire, alimentation, restauration ; mines et carrières, construction et bâtiment ; métaux et constructions métalliques, mécanique, électricité et petites activités de transport ; bois et assimilés, mobilier et ameublement ; textile, habillement, cuirs et peaux ; audiovisuel et communication ; hygiène et soins corporels ; artisanat d'art et de décoration ; électromécanique, électronique.
- Cadre d'expression de l'imagination créatrice et du savoir-faire d'un peuple.

## ▪ **Place du secteur dans l'économie nationale**

Le secteur représente :

- 40% de la population active :
- un potentiel théorique 2,5 millions d'opérateurs ;
- 12% du PNB ;
- un fort vecteur de lutte contre la pauvreté et le chômage
- un fort vecteur de création de richesses et des disparités régionales.

## ▪ **critères de définition de l'activité artisanale :**

Selon le code communautaire de l'Artisanat des pays membres de l'UEMOA, mis en vigueur depuis juillet 2014, est considéré comme activité artisanale, toute activité d'extraction, de production ou de transformation de biens et/ou de prestations de services à l'exclusion de toute activité agricoles, de pêche, de transport, d'achat et de revente ou spécifiquement intellectuelles :

- exercée à titre principal, par une personne physique;
- dont la maîtrise technique et le savoir-faire requièrent un apprentissage ou une formation assortie d'une pratique du métier;
- dont le travail et l'habileté manuelle occupent une place prépondérante;
- où le mode de production peut inclure des machines et outillages actionnés directement par l'artisan, sans déboucher sur une production en série;
- figure dans le registre des métiers établis par l'autorité compétente de chaque Etat membre de l'UEMOA.

Toutefois, les petites activités de transport opérées par un engin de 2 à 4 roues, par pirogues, à dos ou à traction animale ou humaine sont considérées comme des activités artisanales.

## ▪ **Qualité d'artisan :**

Le code communautaire de l'Artisanat des pays membres de l'UEMOA rend obligatoire l'adhésion des artisans et des entreprises de métiers à la CNMCI.

Pour exercer en qualité d'artisan sur le territoire national, l'artisan doit se faire immatriculer auprès de la CNMCI, en vue d'obtenir son registre de métiers et sa carte professionnelle d'artisan.

Toutes les entreprises de métiers doivent être inscrites au répertoire des entreprises de métiers, auprès de la CNMCI, en vue d'obtenir une attestation d'inscription.

Les Organisations Professionnelles du secteur de l'artisanat et tous autres organismes exerçant dans ce secteur, doivent s'inscrire auprès de la CNMCI, afin d'obtenir un agrément.

## ❖ **QUELLE CONTRIBUTION DE LA CNMCI A LA PROMOTION DU SECTEUR DE L'ARTISANAT ET DES ENTREPRISES DE METIERS ?**

### ➤ **Au plan organisationnel**

Grâce à son réseau d'organisations professionnelles et interprofessionnelles, la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire est présente sur toute l'étendue du territoire. Elle contribue ainsi à l'encadrement et à l'organisation des artisans et partant à la promotion du secteur.

Elle organise les corps de métiers répartis en catégories professionnelles (branches d'activités) au nombre de 8 selon le tableau ci-dessous :

N°	Catégories professionnelles
01	Agroalimentaire, alimentation, restauration
02	Mines et carrières, construction e bâtiment
03	Métaux et constructions métalliques, mécanique, électromécanique, électronique, électricité et petites activités de transport
04	Bois et assimilés, mobilier et ameublement
05	Textile, habillement, cuirs et peaux
06	Audiovisuel et communication
07	Hygiène et soins corporels
08	Artisanat d'art et de décoration

La Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire dispose aujourd'hui de 12 Chambres Régionales réparties comme suit :

N°	Régions	Siège de la CRM	Nbre départements et communes couverts
1	Chambre Régionale Abidjan Lagunes Sud	Treichville	7
2	Chambre Régionale Abidjan Lagunes Nord	Yopougon	10
3	Chambre Régionale Abidjan Lagunes Est	Abobo	7
4	Chambre Régionale du Bas Sassandra	San-Pédro	4
5	Chambre Régionale de la Vallée du Bandama	Bouaké	6
6	Chambre Régionale des Lacs et du N'Zi Comoé	Yakro	7
7	Chambre Régionale des 18 Montagnes et du Moyen Cavally	Man	7
8	Chambre Régionale du Moyen Comoé	Abengourou	2
9	Chambre Régionale du Zanzan	Bondoukou	3
10	Chambre Régionale des Savanes	Korhogo	4
11	Chambre Régionale du Haut Sassandra/de la Marahoué et du Fromager	Daloa	8
12	Chambre Régionale du Denguélé, du Bafing et du Worodougou	Odienné	4
<b>TOTAL</b>			69

Au niveau de chaque département, la Chambre Régionale de Métiers est représentée par un Comité Interprofessionnel Départemental (CID) chargé de régler les conflits interprofessionnels, d'assister le préfet.

Dans chaque département, les artisans d'une même catégorie professionnelle se regroupent au sein d'une Organisation Professionnelle Départementale (OPD) chargée de coordonner et d'animer les activités dans la catégorie concernée.

Chaque département compte 8 OPD (cf. organigramme des organes et structures de base de la Chambre Régionale de métiers de la page 8).

#### ➤ Sur le plan du fonctionnement

- la CNMCI compte trois (03) organes :
  - l'Assemblée Générale : organe de décision, constitué par les présidents des CID<sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> Comité Interprofessionnel Départemental  
CNMCI

- le Bureau National : organe de réflexion et d'exécution des décisions arrêtées par l'Assemblée générale ;
  - les Chambres Régionales de Métiers (CRM) : organes représentatifs de la CNMCI dans les régions : **12** Chambres Régionales de Métiers.
- au niveau administratif, la CNMCI dispose d'une Structure administrative, le Secrétariat Exécutif, direction générale des services, qui assure son fonctionnement administratif et financier.

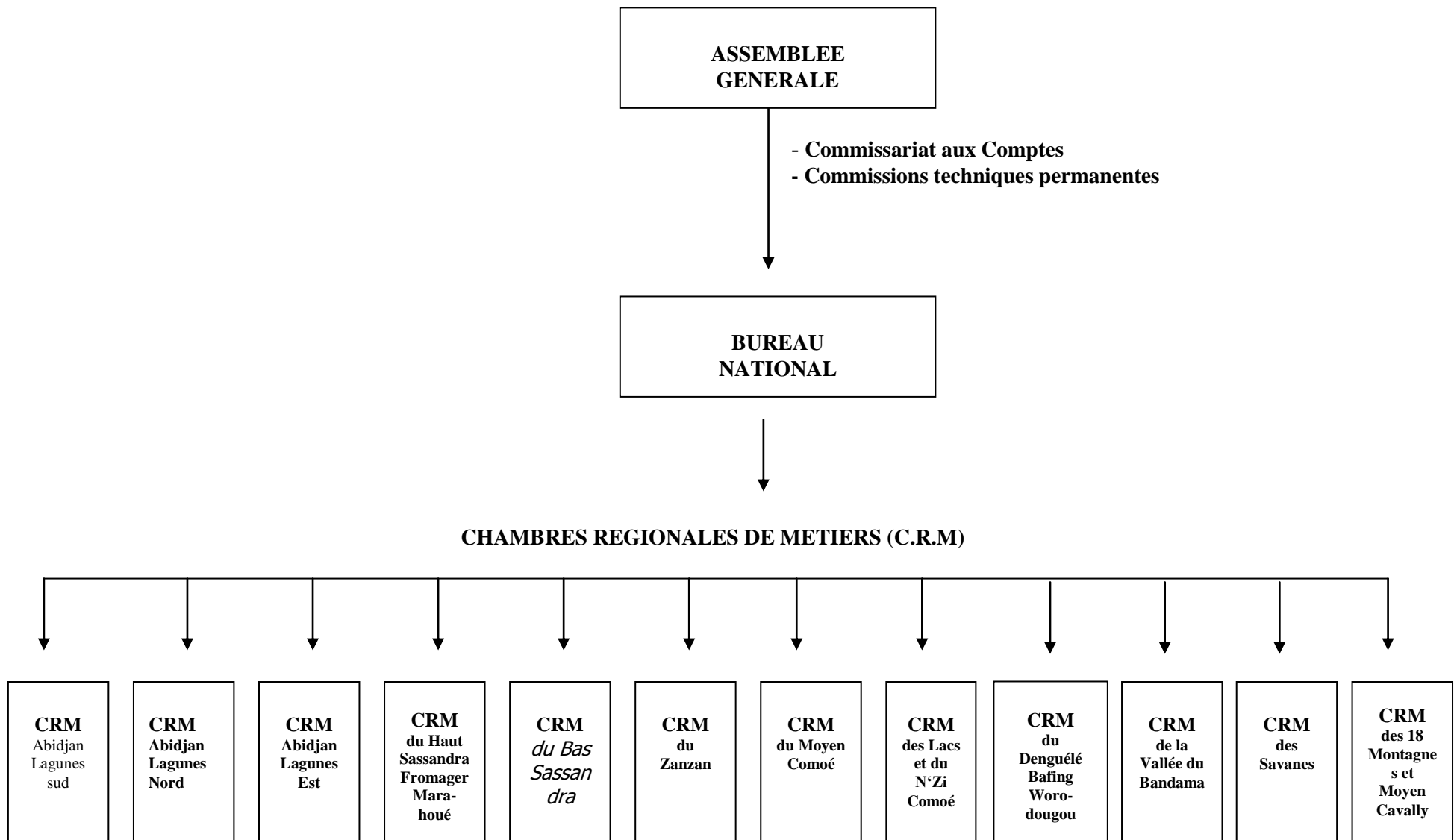
Le Secrétariat Exécutif comprend :

- trois (3) directions avec 6 services
- 1 cellule Communication
- 1 poste de chargé d'études -juriste

Le Secrétariat Exécutif est représenté dans chaque Chambre Régionale de Métiers par un Secrétariat Général.

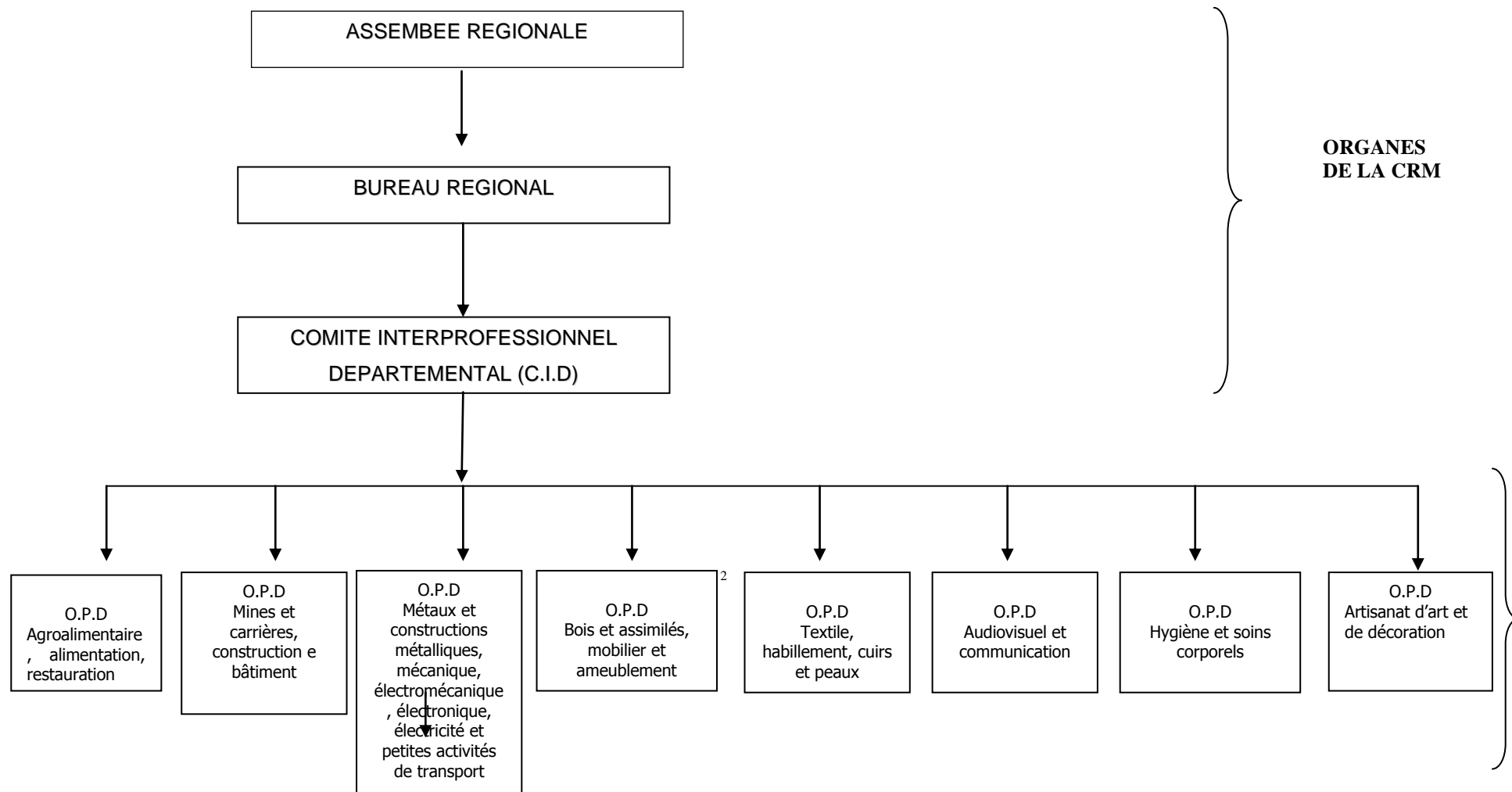
- Sur le plan du régime financier : la CNMCI jouit d'une autonomie financière de gestion

# ORGANIGRAMME DES ORGANES DE LA CHAMBRE NATIONALE DE METIERS DE CÔTE D'IVOIRE





## ORGANIGRAMME DES ORGANES ET STRUCTURES DE BASE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE METIERS



- NB :**
- Chaque département compte 8 O.P.D
  - Nombre d'O.P.D par région = nombre de départements x 8 O.P.D
  - Nombre de C.I.D = au nombre de départements que compte la région

<sup>2</sup> Organisation Professionnelle Départementale  
CNMCI



## ➤ Au plan de la formation

La formation des artisans constitue une des principales activités de la Chambre Nationale de Métiers.

### **1. Formation continue et le perfectionnement professionnels des chefs d'entreprises artisanales**

Développer et mettre en œuvre une politique cohérente de formation et de perfectionnement professionnels des artisans.

❖ Les domaines de formation :

- formation à la carte : technique de production pour améliorer la qualité des produits ;
- gestion comptable simplifiée, gestion commerciale : moderniser les entreprises ;
- management : méthode GERME « Gérez mieux votre Entreprise » du BIT ;
- alphabétisation fonctionnelle.

❖ Les sources de financement sont :

- le FDFP ;
- partenaires de la CNMCI ;
- ressources propres de la CNMCI : formation via les Centres de formation par apprentissage et de perfectionnement des artisans de la CNMCI, notamment à Yamoussoukro dans le domaine des métaux et mécanique et à Man dans le domaine du bois (centre pillé pendant la guerre).

Depuis quelques années le financement des formations des artisans est quasi inexistant. Le FDFP finance prioritairement la formation du personnel des entreprises qui payent la taxe sur la formation. Les MPE artisanales en général ne payent que les taxes communales et les patentes. Cependant ces communes n'ont aucun dispositif de financement de la formation ou du recyclage des artisans qui font leur budget en grande partie.

### **2. Formation des apprentis**

L'apprentissage assuré pour l'essentiel par les entreprises artisanales, a été de tout temps une réalité au sein du secteur des métiers.

Pour la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire, le système d'apprentissage par alternance ou système dualiste constitue la meilleure méthode.

Dans ce cadre précis, un Centre de formation par apprentissage dans les filières des métaux et de la mécanique, fruit du partenariat entre la CNMCI et la Chambre de Métiers de la Sarre de l'Allemagne, a vu le jour à Yamoussoukro.

Ce système fait obligation de former des maîtres-artisans capables de participer au processus de formation des apprentis ; les ateliers des maîtres-artisans sont les premiers terrains d'application des acquis des apprentis.

### ➤ **Au plan économique**

La Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire permet aux artisans de participer aux foires expositions internationales : ouverture de nouveaux débouchés commerciaux.

Autres domaines d'appuis :

- création de structures de production et de commercialisation des produits du secteur
- assistance conseil dans les domaines administratif, fiscal, juridique, économique, financier, etc., en liaison avec les Centres de Gestion Agréés.

### ➤ **Au plan du Répertoire des Métiers**

La Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire dispose d'une base de données dans chaque région, le Répertoire des Métiers, qui permet de fournir des données et informations sur le secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers :

- identification des besoins des opérateurs : formation, promotion, assistance-conseil, etc. ;
- mise à disposition des décideurs des outils de programmation et de planification de projets en faveur des artisans ;
- attrait pour d'éventuels partenaires ;
- mise à disposition d'une base de données sur le secteur ;
- évaluation du potentiel artisanal . . . .

Le recensement général des artisans de Côte d'Ivoire qui se fera dans les prochains mois permettra de constituer une banque de données et de créer un Répertoire National des Métiers.

### ❖ **RESSOURCES FINANCIERES DE LA CNMCI**

Les ressources financières de la CNMCI proviennent de la subvention allouée par l'Etat et de toutes autres ressources qui pourraient être attribuées par les partenaires publics et privés.

### ❖ **PARTENAIRES DE LA CNMCI**

La Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire entretient un réseau de partenaires nationaux et internationaux qui lui apportent un appui dans la réalisation ses plans d'action.

#### - **Partenaires locaux**

- AGEFOP (Agence de Formation Professionnelle) – formation des apprentis et des maîtres artisans ;
- FDFP (Fonds de Développement de la Formation Professionnelle) – financement projets de formation ;

- ICS (Ivoire Carte Systèmes) – projet de recensement et d’identification des artisans ;
  - METFP (Ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle) – formation professionnelle ;
  - AGEFOP (Agence de la Formation Professionnelle)
  - ADDR (Autorité pour le Désarmement, le Démobilisation et le Réintégration)
  - ORANGE-CI (Identification des artisans)
  - PSF (Plate-forme des services, lutte contre la pauvreté, insertion des jeunes, etc)
  - AVSI (Association des volontaires pour le service international)
  - Mairie de Treichville (insertion, création d’emplois et professionnalisation des jeunes).
- **Etrangers**
- Chambre de Métiers de la Sarre (Allemagne) – appui institutionnel et renforcement des capacités ;
  - APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers de France) – appui institutionnel et renforcement des capacités ;
  - Chambre de Métiers de la Seine St Denis (France) – appui institutionnel et renforcement des capacités.

La Chambre Nationale de Métiers de Côte d’Ivoire se veut un outil au service du développement économique et social.

A ce titre, elle entreprend des actions dont les axes fondamentaux sont :

- l’organisation et le renforcement des capacités des services au niveau institutionnel ;
- l’information, la sensibilisation et la promotion ;
- le recensement des artisans, la constitution d’une banque de données et la création d’un Répertoire National des Métiers ;
- le renforcement de capacités opérationnelles des acteurs ;
- les actions de promotion économique ;
- l’appui conseils, assistance ;
- le renforcement du partenariat.



NOMENCLATURE DES ACTIVITES DE L'ARTISANAT DE L'UEMOA

## NOMENCLATURE DES ACTIVITES DE L'ARTISANAT EN BRANCHES, CORPS DE METIERS ET METIERS

BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
1	Agro-alimentaire, alimentation, restauration	1.1	Transformation et conservation de fruits, légumes, feuilles et noix	Transformateurs et conservateurs de fruits, légumes, noix et feuilles Fabricants de condiments et assaisonnements
		1.2	Transformation des grains, des tubercules et produits amylacés	Transformateurs de grains et de tubercules Fabricants de produits amylacés
		1.3	Fabrication d'huiles, graisses végétales et animales	Fabricants d'huiles et de graisses brutes, raffinées et comestibles
		1.4	Abattage, transformation et conservation de viande et préparation de produits à base de viande	Bouchers, charcutiers, transformateurs et conservateurs de viande et de volailles Préparateurs de produits à base de viande
		1.5	Transformation et conservation de produits à base de poissons et de produits de la pêche	Transformateurs et conservateurs de poissons, de crustacées et de mollusques
		1.6	Transformation de produits laitiers et de glaces	Fabricants de produits laitiers et glaces alimentaires, Fabricants de beurre, de fromage
		1.7	Fabrication de boissons	Fabricants de boissons artisanales à base de fruits, de légumes, de céréales et de tubercules, eau de boisson, Préparateurs de jus fruits et légumes, Fabricants d'autres produits alimentaires
		1.8	Boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	Boulangers, pâtisseries, chocolatiers, biscuitiers, fabricants de friandises à base d'arachide, de sucre caramélé, de miel (apiculteurs), de pâtes alimentaires
		1.9	Restauration et fabrication d'autres produits alimentaires	Restaurateurs, traiteurs, cuisiniers et métiers connexes, fabricants de plats préparés, de galettes, beignets et d'autres produits alimentaires
		1.10	Fabrication d'aliments pour animaux et d'engrais organiques	Fabricants de sels, d'aliments pour animaux, d'engrais organiques, Transformateurs de déchets organiques
2	Mines et carrières, construction et bâtiment,	2.1	Extraction de minerais non ferreux	Orpailleurs traditionnels
		2.2	Extraction de produits de carrières et autres	Extracteurs de pierres, de sables, d'argiles, de granite, de graviers, de minéraux chimiques et d'engrais minéraux, producteurs de sel et autres activités extractives
		2.3	Forage de puits d'eau et autres activités de forage	Puisatiers et autres spécialistes d'activités de forage
		2.4	Travail de la pierre	Tailleurs, fondeurs de pierres, marbriers
		2.5	Fabrication de matériaux de construction en béton, en ciment, en plâtre et en terre cuite	Briquetiers, bétonniers, tuiliers et autres fabricants de matériaux de construction
		2.6	Construction et de Réhabilitation de bâtiments	Maçons, escaliateurs, spécialistes en réhabilitation de bâtiments
		2.7	Construction et autres travaux de construction spécialisés	Constructeurs de cases, d'ouvrages d'art, aménagistes de chaussée, paveurs

BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
		2.8	Travaux de finition et autres travaux spécialisés	Charpentiers, couvreurs, coffreurs, plombiers, carreleurs, poseurs d'enduits, spécialistes en revêtement et étanchéité, vitriers, miroitiers, ferrailleurs, métalliers, plâtriers, décorateurs-staffeurs, peintres bâtiment, électriciens bâtiment, dessinateurs bâtiment, autres spécialistes de travaux spécialisés
3	Métaux, constructions métalliques, mécanique, électromécanique, électronique, électricité et petites activités de transport et	3.1	Fabrication de machines et équipements d'usage général, spécifique et autres outils	Forgerons, chaudronniers, métallurgistes, tourneurs, fraiseurs, affûteurs, fabricants de matériels et équipements agricoles et forestiers, fondeurs, outilleurs
		3.2	Constructions métalliques et ouvrage en acier, en métaux précieux et d'autres métaux non ferreux	Fabricants de mobilier en fer forgé, menuisiers métalliques, en aluminium, tréfileurs, modeleurs sur métaux, soudeurs
		3.3	Réparation et mécanique d'automobiles, de motocycles et de cycles, de matériels de transport ferroviaire, roulant, naval et fluvial	Réparateurs et mécaniciens de véhicules et cyclomoteurs, pompes injection, carrossiers, peintres engins, vulcanisateurs, électriciens, électroniciens, ajusteurs d'appareils électriques, fabricants de machines et matériels agricoles, réparateurs de matériels de transport fluvial et naval, mécatroniciens
		3.4	Petites activités de transport terrestre, fluvial et transport par conduites	Conducteurs de taxis, charrette, pirogues, pinasse, tricycle, pousse-pousse, dockers, services de déménagement
		3.5	Installation, maintenance, entretien et réparation d'ordinateurs, de biens personnels et d'équipements domestiques	Réparateurs d'ordinateurs et d'équipements périphériques, d'équipements de communication, Fabricants et réparateurs de machines-outils, petit outillage, d'équipements de foyers, d'articles de sport, serruriers, d'appareils de haute précision
		3.6	Electricité, froid	Spécialistes en froid climatisation, rebobineurs, réparateurs d'appareils électriques,
4	Bois et assimilés, mobilier et ameublement et	4.1	Travail du bois (meubles et assimilés)	Menuisiers bois, ébénistes, bucherons, charbonniers, scieurs de bois, constructeurs de pirogues, pinasses et autres embarcations, fabricants de tam-tam et instruments de musique, sculpteurs sur bois, objets divers à base de bois
		4.2	Travail sur végétaux	Fabricants d'articles en écorces, en fibres végétales, pailles et autres sparteries, menuisiers sur bambous et rônier, meubles divers à base de végétaux
5	Textile, habillement, cuirs et peaux	5.1	Fabrication de fibres textile, filature et tissage	Filateurs et tisserand(e)s,
		5.2	Fabrication de vêtements et d'autres textiles	Tailleurs, couturiers, brodeurs, modélistes-stylistes, costumiers, fabricants d'objets et accessoires en tissu, teinturiers, sérigraphes sur tissu, tricoteurs, fabricants d'articles à mailles et d'autres textiles



BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
		5.3	Travail sur cuir et peaux	Fabricants de vêtements, d'accessoires en cuir, d'articles de fourrure, de tentes, voiles, filets de pêche, taxidermistes, tanneurs, cordonniers, maroquiniers, tapissiers, bottiers et selliers, gainiers, relieurs, cireurs de chaussures, graveurs sur cuir
6	Audiovisuel et communication	6.1	Imagerie	Photographes, cameramen, maquettistes, graveurs, imprimeurs, encadreurs et assimilés, Fabricants de supports magnétiques et optiques
		6.2	Installation, maintenance, entretien et réparation de matériels optiques, photographiques et d'images	Installateurs/réparateurs de matériel audiovisuel, photographique, cinématographique, de télécommunication et assimilés, électriciens cinéma
7	Hygiène et soins corporels	7.1	Coiffures et tresses	Coiffeurs, tresseurs (euses)
		7.2	Fabrication de savons, de produits d'entretien et produits chimiques et cosmétiques	Fabricants de savons, parfums et produits chimiques, cosmétiques et assimilés,
		7.3	Travail d'esthétique et de produits de la pharmacopée	Spécialistes en soins de beauté Préparateurs de pharmacopée traditionnelle esthéticien(ne)s
		7.4	Fabrication de prothèses et matériel orthopédique	Fabricants de prothèses et matériels orthopédiques
		7.5	Nettoyage et entretien	Blanchisseurs, spécialistes en pressing, spécialistes en nettoyage courant de locaux et autres services de nettoyage, embaumeurs, Spécialistes en traitement et élimination des déchets
8	Artisanat d'art	8.1	Fabrication d'articles en joaillerie, bijouterie et articles similaires	Bijoutiers, orfèvres et joailliers, bronziers, ferronniers d'art, armuriers,
		8.2	Fabrication d'art traditionnel et métiers de la création de pièces uniques ou de petites séries à tendance contemporaine	Sculpteurs et décorateurs sur tous matériaux, fabricants de jeux et jouets, fabricants d'instruments de musique, spécialistes en taille, façonnage et finition d'objets d'art
		8.3	Fabrication et restauration du patrimoine	Potiers, céramistes, verriers et autres objets d'art
		8.4	Décoration	Spécialistes en art graphique, floral, fabricants d'objets de décoration d'intérieur, jardiniers, créateurs d'espaces verts, paysagistes, aménagistes